**Partie III : Participation des entreprises**

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteinte

Justification :

Les entreprises minières et forestières ont activement participé à la mise en œuvre de l’ITIE en prenant part aux différentes sessions CNP, à la définition des priorités du plan de travail, à la dissémination des Rapports et à l’évaluation de l’initiative

L'objectif de cette exigence est d’assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un environnement favorable à cet effet.

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE d****’Octobre 21 à Mars 2024****. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation* (*disclosure@eiti.org*) *soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (1er Avril 2024). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

## Nominations au GMP

**1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de la diversité de la représentation.**

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s’agir de l’invitation à participer au GMP, d’une liste d’organisations ou d’individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du CNP représentant les entreprises. | Pratique pendant la période examinée |
| La procédure de sélection des membres du CNP représentant les entreprises est définie par le décret portant organisation et fonctionnement de l’ITIE en RCA.<https://app.itierca.com/assets/images/page/DECRET%20N%C2%B016.318%20PORTANT%20REORGANISATION%20DU%20DISPOSITIF%20INSTITUTIO.pdf>Ce décret prévoit la désignation du titulaire en même temps que celle du suppléant.Les entreprises désignent elles-mêmes ses représentants après leur saisine par le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du CNP ou par le Secrétaire Technique Coordonnateur National sur habilitation du Premier Ministre.Un Décret entérine la désignation  | * lettre de désignation du Premier Ministre adressée aux entreprises ;
* Lettre des entreprises notifiant la désignation de leurs représentants ;

<https://app.itierca.com/assets/images/page/LETTRES%20DE%20DESIGNATION%20DES%20REPRESENTANTS%20DES%20ENTREPRISES.pdf> * Décret entérinant la désignation des membres du CNP représentants des entreprises y compris des autres parties prenantes notamment les représentants du Gouvernement et ceux de la Société Civile.

<https://app.itierca.com/assets/images/page/DECRET%20N%C2%B016.375%20ENTERINANT%20LA%20DESIGNATION%20DES%20MEMBRES%20DU%20COMITE.pdf>  |

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises | Pratique pendant la période examinée |
| Aucun membre du CNP représentant les entreprises n’a été remplacé pendant le mandat. |  |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d’emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Les entreprises extractives et forestières visées par le Décret portant organisation et fonctionnement de l’ITIE-RCA et qui siègent au CNP sont : * Les sociétés minières en phase de recherche,
* Les sociétés pétrolières en phase d’exploration,
* Les bureaux d’achat,
* Les coopératives et,
* Les sociétés forestières.

Il est à préciser que les artisans miniers sont regroupés en coopérative et siègent au CNPLa mission des entreprises au sein du CNP consistent à :* définir les grandes orientations politiques et stratégiques de la mise en œuvre de l’ITIE en RCA ;
* assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE-RCA ;
* servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise œuvre de l’ITIE en RCA ;
* vérifier et approuver les formulaires de déclarations des revenus tirés par le Gouvernement de la RCA des activités des industries extractives ;
* amener tous les intervenants à participer activement aux
* débats publics sur les résultats de l’Initiative ;
* adopter et veiller à la large diffusion des rapports ITIE ;
* définir et adopter le plan de travail, y compris les objectifs du développement ;
* définir et adopter le périmètre du rapport ;
* sélectionner l’Administrateur Indépendant ;
* évaluer l’impact de la mise en œuvre de l’Initiative sur le développement durable et de la réduction de la pauvreté en RCA.

A propos de la coordination technique avec les entreprises ne siégeant pas au CNP, un bureau constitué des représentants des entreprises siégeant au CNP coordonne les réunions et fait le relais des informations relatives à l’ITIE. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20SUR%20LE%20MECANISME%20DE%20LA%20VALIDATION.PDF>[https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20SUR%20LA%20REVISION%20DE%20LA%20VALEUR%20MERCURIALE%20MINIMALE%20A%20L'EXPORTATION%20DE%20L'OR.PDF](https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20SUR%20LA%20REVISION%20DE%20LA%20VALEUR%20MERCURIALE%20MINIMALE%20A%20L%27EXPORTATION%20DE%20L%27OR.PDF)<https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20DE%20LA%20REUNION%20DU%20MINISTRE%20DES%20MINES%20ET%20DE%20L%20GEOLOGIE%20AVEC%20LES%20RESPONSABLES%20DES%20COOPERATIVES.PDF>Compte tenu des difficultés de la connexion internet en RCA, l’essentiel des contacts est pris téléphoniquement. Les contacts par e-mail sont difficilement utilisés. Les outils de communication les plus utilisés en RCA dans le cadre de l’ITIE, sont le téléphone, et les invitations. | * Réunions,

<https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20SUR%20LE%20MECANISME%20DE%20LA%20VALIDATION.PDF><https://app.itierca.com/assets/images/rapport/COMPTE%20RENDU%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20DE%20LA%20REUNION%20DU%20MINISTRE%20DES%20MINES%20ET%20DE%20L%20GEOLOGIE%20AVEC%20LES%20RESPONSABLES%20DES%20COOPERATIVES.PDF>* Les sessions
 |  |

**4.** **Les membres du CNP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

 a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| **Les contributions du collège au sens large** Les représentants des entreprises au sens large ont été consultés et leurs contributions ont été recueillies dans le cadre de la définition des priorités nationales et l’élaboration du plan de travail. <https://app.itierca.com/assets/images/rapport/PROCES%20VERBAL%20DU%20COLLEGE%20DES%20ENTREPRISES%20SUR%20LA%20PRIORITE%20NATIONALE.PDF> **Les contributions du collège au sens large sur les résultats et impacts de la mise en œuvre de l’ITIE en RCA**En ce qui concerne les contributions du Collège au sens large des entreprises sur les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l’ITIE en RCA, il convient de noter le rôle des entreprises dans la révision du Code minier pour soutenir, lors des travaux, les initiatives de bonne gouvernance du secteur extractif, telles que les normes ITIE. <https://www.itierca.com/event/invitation-des-representants-des-acteurs-du-secteur-minier-a-prendre-a-latelier-national-de-validation-du-projet-du-code-minier-de-la-republique-centrafricaine-post27> Les entreprises n’évoquent plus la question de confidentialité des contrats et ne s’opposent à leurs publications par le GouvernementLes entreprises appellent au Secrétariat International un renforcement de capacité pour mieux appréhender le sujet. |

## Utilisation des données

**5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

|  |
| --- |
| Les entreprises sont satisfaites de l’initiative ITIE. Elles formulent le vœu que l’ITIE Internationale puisse intervenir auprès du Processus de Kimberley pour une levée totale de l’embargo en se basant sur les Rapports ITIE disponibles ; ceci, en vue d’éviter à l’ITIE-RCA la perte de son domaine d’activité. **Sur la participation à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes**1. L’ITIE en République Centrafricaine est spécifique à cause de son aspect artisanal fondé exclusivement sur le diamant avec une moindre exploitation de l’or.

La communication des entreprises vise à sollicité de la communauté internationale toute en indiquant le paradoxe entre le Processus de Kimberley et l’ITIED’un côté l’ITIE lève la suspension pour des raisons objectives, de l’autre côté le Processus de Kimberley sans raison valable refuse de lever la sanction sur la RCA.Le Collège des entreprises demande à l’ITIE internationale d’œuvrer à cet effet. 1. Un effort de communication est fait en disséminant les Rapports aux entreprises ne siégeant pas au CNP.
 |

## Obstacles à la participation

**6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l’ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l’équipe de Validation (****disclosure@eiti.org****)** **au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s’ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.**

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| Les entreprises extractives se butent à l’obstacle international, notamment l’interdiction de l’exploitation du diamant centrafricain par le Processus de Kimberley. Le diamant représente 98% des activités de l’ITIE. L’interdiction de son exportation ne motive guère les bureaux d’achat import- export qui se posent légitiment la question de l’utilité de cette sanction alors, que l’autorité de l’Etat est rétablie sur toute l’étendue du territoire national.Il n’y a aucun obstacle opérationnel, ni politique à l’action des entreprises dans le cadre de l’ITIE.Les entreprises interviennent dans la prise des décisions sur la gouvernance des ressources naturelles. L’illustration est celle de son intervention sur le projet du Code Minier en cours de validation.  |

 |

Signataires

**7. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| Oumarou MAHAMAT MEDJIGUIDA, | Whatsapp 75 50 25 25societesudsud@yahoo.fr  |  |  |
| BAYOGO NGOUGBIA Rosine  | rosine.bayogo@timberland-industries.com72 32 74 91Whatsapp 75 03 80 88 |  |  |
| Igor Raphael LOMBILO,Point focal des Bureaux d’Achat Import-Export, aucun lien avec l’administration | lombiliigor@yahoo.frwhatsapp 75 04 75 67whatsapp 72 55 36 30 |  |  |